

DIRECTION DES STATISTIQUES

Annule & remplace le même document du 29 septembre 2005

Comptes nationaux et statistiques économiques - Comptes financiers

RAPPORT D'ETAPE

BANQUE DE DONNÉES DE L'OCDE SUR LES COMPTES FINANCIERS

Ce document a été préparé par Michèle Chavoix-Mannato, OCDE

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES FINANCIERES

Les 10 et 11 Octobre 2005

*Tour Europe - Paris La Défense
Commençant à 9h30 le premier jour*

Pour information complémentaire, merci de contacter :
Michèle Chavoix-Mannato
E-mail: michele.chavoix-mannato@oecd.org

JT00190737

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

RAPPORT D'ETAPE

BANQUE DE DONNÉES DE L'OCDE SUR LES COMPTES FINANCIERS

I. Introduction

1. Les principaux objectifs de ce document sont :

- d'informer les délégués du Groupe de Travail sur les Statistiques Financières (WPFS) de l'évolution de la base de données sur les comptes financiers depuis la réunion qui s'est tenue en octobre 2004 ;
- de discuter de développements possibles et de certains aspects méthodologiques dans le but d'améliorer la qualité de cette nouvelle base de données.

2. Des recommandations sont données aux pays Membres dans le but d'aider le Secrétariat à améliorer les statistiques et à compléter les informations méthodologiques relatives aux comptes financiers (flux) et aux comptes de patrimoine financier (stocks).

3. Des questions sont posées aux délégués du Groupe de Travail dont les réponses serviront à orienter les développements futurs de la base de données. Un tour de table pourrait être organisé au cours de la réunion pour que chaque délégué puisse s'exprimer et donner le point de vue de son pays.

II. Collecte et diffusion des comptes financiers annuels

II.1. Inventaire des informations disponibles dans la base

4. Le tableau 1 ci-dessous récapitule l'état actuel (arrêté au 25 septembre 2005) quant à la réception par l'OCDE de nouvelles mises à jour pour les flux (tableaux 610 et 620) et pour les stocks (tableaux 710 et 720), y compris celles transmises par l'intermédiaire de Stadium (système automatique de transmission à l'OCDE des données reçues par Eurostat).

5. Fin septembre, il manquait encore les données relatives à l'année 2004 pour huit pays : l'Allemagne, le Canada, la Finlande, le Japon, la Pologne, le Portugal, la République slovaque (pour les stocks) et la République tchèque, et celles relatives aux années 2003 et 2004 pour deux pays, le Danemark et le Mexique. En outre, quelques pays, tant européens (Grèce, Irlande et Luxembourg qui disposent d'une dérogation d'Eurostat jusqu'en 2005) que non européens (Islande, Nouvelle-Zélande, Suisse) ne transmettent toujours pas de comptes financiers à l'OCDE.

Recommandation 1

Tous les pays membres de l'OCDE sont invités à transmettre chaque année leur compte financier (flux) et leurs compte de patrimoine financier (stocks), tels qu'ils leur sont demandés dans le cadre du questionnaire conjoint Eurostat/OCDE, dans un délai n'excédant pas six mois.

6. La banque de données des Comptes Financiers contient des données relatives aux flux financiers pour vingt-quatre pays Membres de l'OCDE et aux stocks financiers pour vingt-trois pays. A l'exception

de la République tchèque et du Royaume-Uni, tous les pays de l'Union Européenne et la Norvège ont transmis à l'OCDE des tableaux à la fois sous forme consolidée et sous forme non consolidée. En revanche, les pays non européens continuent de ne transmettre que l'une ou l'autre forme de comptes. Par ailleurs, un seul pays, le Mexique, ne dispose pas de compte de patrimoine financier et ne prévoit pas d'en transmettre avant au moins deux ans. Quant à la Turquie, qui jusqu'à présent ne disposait d'aucun compte financier, elle vient de transmettre à l'OCDE des données relatives aux transactions et aux stocks, consolidées et non consolidées, pour deux sous-secteurs appartenant aux 'Sociétés Financières' : le secteur S121 (*Banque centrale*) et le secteur S122 (*Autres institutions de dépôts*).

7. En ce qui concerne les données consolidées, il faut avoir conscience que le niveau de consolidation est très variable d'un pays à l'autre, et qu'il peut arriver que seul un secteur (et ses sous-secteurs) soit véritablement consolidé, tandis que les autres ne le sont pas. Un exercice de compréhension des niveaux de consolidation appliqués dans les pays est en cours : une enquête a été lancée au cours de l'été sur les pratiques nationales. Les premiers résultats de cette enquête sont donnés au chapitre III.3.2. S'il faut être très prudent dans l'utilisation de ce type de comptes, il n'en reste pas moins que, pour certains types d'analyses, l'information sur les transactions et les stocks consolidés est plus utile que l'information avant consolidation.

Recommandation 2

Les pays Membres pour lesquels l'OCDE ne reçoit pas de comptes consolidés, comme le Canada, le Japon, le Royaume-Uni et la République tchèque, sont invités à faire un effort particulier pour pouvoir transmettre des comptes financiers consolidés dans un proche avenir.

Tableau 1. Données reçues en 2005

Tableaux Pays	Date de réception des données	610 (transactions) Consolidées	620 (transactions) Non consolidées	710 (stocks) Consolidés	720 (stocks) Non consolidés
Allemagne	2004 à venir fin septembre2005				
Australie	17-05-05	1989-2004		1989-2004	
Autriche	30-06-05 & 11-07-05	1995-2004	1995-2004	1995-2004	1995-2004
Belgique	03-08-05	1995-2004	1995-2004	1995-2004	1995-2004
Canada	06-05-05	1970-2003		1970-2003	
Corée	29-07-05 01- 09-05	2003-2004 1980-2003		2003-2004 1980-2003	
Danemark	2003-2004 à venir en septembre2005				
Espagne	23-06-05 13-09-05	1990-2004 variable-2004	1990-2004 variable-2004	1990-2004 variable-2004	1990-2004 variable-2004
États-Unis	23-03-05	1980-2004		1980-2004	
Finlande	18-04-05	1995-2003	1995-2003	1995-2003	1995-2003
France	29-07-05 11-08-05	1995-2003 1995-2004	1995-2004 1995-2004	1995-2003 1995-2004	1995-2004 1995-2004
Hongrie	01-07-05 & 05-07-05	1995-2004	1995-2004	1995-2004	1995-2004
Italie *	du 01-07-05 au 12-07-05	1995-2004	1995-2004	1995-2004	1995-2004
Japon	06-09-05		1990-2003		1980-2003
Mexique	08-10-04	1993-2002			
Norvège	07-07-05	1995-2004	1995-2004	1995-2004	1995-2004
Pays-Bas	27-07-05 26-08-05	2001-2004 2001-2004	2001-2004 2001-2004	2000-2004 2000-2004	2000-2004 2000-2004
Pologne	07-04-05	2000-2003	1998-2003	2000-2003	1998-2003
Portugal	03-02-05	1995-2003	1995-2003	1995-2003	1995-2003
Rép. slovaque *	du 17-06-05 au 29-07-05	1995-2003 1995-2004	1995-2003 1995-2004	2000-2003 2000-2001	2000-2003 2000-2001
Rép. tchèque	16-08-05		2003		2003
Royaume-Uni *	du 30-06-05 au 27-07-05		1987-2004		1987-2004
Suède*	du 30-06-05 au 31-08-05	1990-2004 1995-2004	1990-2004 1995-2004	1990-2004 1995-2004	1990-2004 1995-2004
Turquie **	01-09-05	2003-2004	2003-2004	2003-2004	2002-2004

* ITA : 3 envois ; SVK : 5 envois ; SWE : 3 envois ; U-K : 7 envois entre ces deux dates

** secteurs S121 et S122 seulement

II.2 Collecte et gestion des données

8. Le questionnaire 2005 permettant de collecter les données relatives à l'année 2004 auprès des pays n'appartenant pas à l'Union Européenne a été envoyé le 13 mai 2005. Les pays de l'Union européenne transmettent leurs comptes financiers et leurs comptes de patrimoine financier à Eurostat ; un système automatique de transmission à l'OCDE (Stadium) permet au Secrétariat de recevoir les mêmes informations au même moment.

9. Les difficultés rencontrées par Eurostat, en cette année de restructuration, n'ont pas permis de mettre en place efficacement le partage des tâches entre OCDE, Eurostat et la BCE, tel qu'il avait été prévu en 2004 en conséquence, l'OCDE a traité non seulement les réponses des pays non européens, mais également celles des pays de l'Union Européenne. Cela a entraîné un surcroît de travail pour les pays de l'Union Européenne qui ont en effet été sollicités à maintes reprises pour répondre à diverses questions d'ordres statistique et méthodologique et pour modifier leurs tableaux en conséquence.

10. Divers tests permettent, lors du traitement des données, de vérifier la cohérence et la qualité des données reçues. Ces tests ont permis au Secrétariat de l'OCDE de mettre en évidence un grand nombre d'erreurs et d'anomalies, de faire part des problèmes aux fournisseurs des données et d'en résoudre la plupart au moyen d'échanges de messages électroniques. Il reste encore des problèmes en suspens et de nouveaux tests devront être élaborés pour améliorer encore la cohérence des données et la comparabilité entre pays.

11. Cependant, l'OCDE voudrait insister auprès des pays pour que les données qu'ils transmettent soient vérifiées et corrigées avant la transmission aux Organisations Internationales, et qu'en particulier, on ne retrouve pas, de manière récurrente, d'une année sur l'autre, et d'un fichier à l'autre, les mêmes problèmes à discuter et à résoudre, relatifs à des erreurs de formatage, à des erreurs de données, ou à des informations manquantes. Un effort particulier est demandé aux pays pour qu'ils transmettent les séries '*Ajustement statistique*' et '*Capacité (+)/besoin (-) de financement*', très souvent absentes ou non mises à jour, dans les tableaux 610 et 620 (Comptes financiers - flux, consolidés et non consolidés). Étant donné les ressources limitées dont dispose le Secrétariat, un effort conséquent et constant est demandé aux pays pour que la situation s'améliore.

12. Aux pays Européens, il est demandé d'envoyer au Secrétariat de l'OCDE (sur le compte générique : std.finstat@oecd.org) une copie des tableaux transmis à Eurostat dans un message qui précise ce que contiennent les fichiers. En effet, la transmission automatique par Stadium ne permet pas à l'OCDE de savoir ce que contiennent les fichiers joints aux messages transmis à Eurostat par les pays de l'Union Européenne. En particulier, chaque fois qu'un nouveau tableau est envoyé par un pays, il est indispensable que le Secrétariat ait une connaissance rapide du contenu du tableau et sache en quoi il diffère du tableau précédent. Une telle information incluse dans les messages envoyés à Eurostat par les pays européens permettrait de gagner un temps précieux et de stocker des données complètes incluant les dernières révisions dans la base de l'OCDE.

13. Il est en outre demandé à tous les pays Membres de l'OCDE de transmettre des fichiers couvrant systématiquement la période totale pour laquelle des données existent dans le pays de manière à ce que, lors du processus de mise à jour, l'ensemble des révisions effectuées sur toute la période soit pris en compte.

Recommandation 3

Tous les pays membres de l'OCDE sont priés de vérifier leurs données avant de les transmettre à l'OCDE en suivant les instructions qui leur sont données de manière à éviter de longs et pénibles échanges électroniques pour résoudre des incohérences ou erreurs dans les données. Ils sont également invités à fournir les informations nécessaires pour que le Secrétariat puisse traiter les fichiers reçus en toute connaissance de cause.

III. DEVELOPPEMENTS statistiques et methodologiques

14. Des progrès substantiels ont été accomplis ces dernières années à l'OCDE dans le secteur des comptes. Le rétablissement des comptes financiers et des comptes de patrimoine financier, abandonnés par la Direction des Affaires Financières (DAF), bien accueilli par tous, a été un grand succès. Des développements visant à une plus grande harmonisation (par exemple, la consolidation) et à l'obtention d'informations plus détaillées pour les besoins des analystes (par exemple, sur la richesse des ménages) continuent à être effectués, et des efforts sont entrepris quant à la production et à la diffusion des données. C'est en particulier dans ce but que des questions étroitement liées à ces développements ont été mises à l'ordre du jour de WPFS au cours de ces deux dernières années.

III.1. *Fréquence des données*

15. A la réunion d'octobre 2004 du WPFS, lors de la discussion sur les développements à mettre en œuvre, la question de la disponibilité, de la collecte et de l'utilisation des données trimestrielles a été soulevée. En effet, de plus en plus de pays de l'OCDE collectent et publient des comptes financiers et des comptes de patrimoine financier sur une base trimestrielle. En conséquence, ils révisent l'ensemble des comptes annuels financiers sur toute la période couverte de manière à les actualiser en tenant compte des évolutions trimestrielles les plus récentes, mais les méthodes de révision peuvent varier d'un pays à l'autre.

16. Deux pays, le Canada et les États-Unis, ont transmis quelques informations sur leur expérience (voir l'annexe 1 du document STD/NAES/FA(2005)3.ANN1 - en anglais seulement).

17. Aux États-Unis, les comptes financiers trimestriels (*Flow of Funds Accounts* – FFA) ont été mis à la disposition du public dès août 1959, alors que les stocks en fin de trimestre sont publiés depuis le début des années 1990. Les FFA, qui sont publiés environ cinq semaines après la fin du trimestre de référence, donnent une image assez complète et récente des transactions financières pour l'économie américaine et constituent une source privilégiée pour établir les prévisions financières qui sont utilisées par les décideurs américains et par les analystes de marché.

18. Dans le système canadien des comptes nationaux (Canadian System of National Accounts - CSNA), les données trimestrielles des comptes financiers de flux (FA) ont été diffusées pour la première fois en 1968 et les comptes de patrimoine (BSA), qui ont été ajoutés en 1972, sont récemment devenus trimestriels. Le compte financier (FA) est publié 60 jours après la période de référence (ce qui coïncide avec les autres comptes composants trimestriels du CSNA), et le compte de patrimoine financier (BSA) environ 75 jours après la période de référence.

19. Quant aux pays de la zone euro, dans le cadre de la compilation des Comptes financiers de l'Union monétaire (Monetary Union Financial Accounts - MUFA), ils fournissent à la Banque centrale européenne (BCE) des données relatives aux comptes financiers trimestriels (actuellement pour un sous-ensemble de secteurs et d'instruments). Une couverture plus large de ces informations ainsi que le raccourcissement du délai de transmission sont au programme de l'année 2006.

20. La collecte et la publication de données trimestrielles des comptes financiers n'est actuellement pas une priorité pour l'OCDE, mais pour satisfaire le besoin croissant de données rapides et pertinentes, il pourrait être envisagé de proposer, dans un premier temps, de se limiter à une collecte de données trimestrielles pour les stocks relatifs aux seuls instruments AF1 à AF7 et pour les seuls secteurs S13 (Administrations publiques) et S14-S15 (Ménages et ISBLSM).

Question 1

Les délégués du WPFS sont-ils favorables à la collecte et à la publication de comptes de patrimoine financier trimestriels par l'OCDE et sont-ils prêts à transmettre des informations relatives aux stocks financiers en fin de trimestre, pour les seuls secteurs S13 et S14-S15 et pour les seuls instruments AF1 à AF7, dans un délai n'excédant pas trois mois après la fin de chaque trimestre ?

III.2. Intégration de comptes de patrimoine non financier

21. L'utilité de comptes de patrimoine, incluant les actifs financiers et les actifs non financiers, a été soulignée à plusieurs reprises en réunion du WPFS. En effet, des statistiques détaillées sur la richesse financière des secteurs institutionnels sont insuffisantes pour les analystes qui veulent étudier l'évolution et la comparaison de l'ensemble du patrimoine financier et non financier dans le temps et entre pays.

22. Un tableau supplémentaire détaillé, tableau 2600, permettant de collecter les stocks d'actifs non financiers, a été inclus dans le questionnaire conjoint OCDE/Eurostat sur les comptes nationaux (voir l'annexe 2 du document STD/NAES/FA(2005)3.ANN1). Il couvre les secteurs de l'économie nationale (S11, S12, S13 et S14-S15) et reprend les principaux actifs non financiers, actifs produits, dont actifs fixes, inventaires et valeurs, et actifs non produits, dont actifs tangibles et actifs intangibles. Malheureusement, les réponses à cette demande auprès des comptables nationaux sont en nombre très limité.

23. Étant donné l'intérêt que présente la connaissance de la valeur de l'ensemble des actifs, financiers et non financiers, par secteur institutionnel, le Secrétariat de l'OCDE a jugé utile de demander, fin juillet, aux responsables nationaux chargés des comptes financiers, de l'informer de la disponibilité de statistiques relatives aux stocks d'actifs non financiers (à l'aide du tableau 2600). Dix pays ont répondu à l'enquête :

- cinq pays (Canada, Japon, Pays-Bas, Pologne et République tchèque) disposent d'un relativement grand niveau de détails,
- deux pays (Belgique, Autriche) ne peuvent transmettre que quelques informations éparses (soit pour le seul secteur S1 pris dans sa totalité, soit pour quelques actifs seulement),
- deux pays (Finlande, Corée) ont répondu ne pas compiler ce type d'informations,
- un pays (Hongrie) a transmis la demande à un autre organisme.

Recommandation 4

Les pays Membres de l'OCDE sont vivement invités à répondre à la collecte des informations demandées dans le tableau 2600 de manière à permettre au Secrétariat de publier des tableaux synthétiques sur l'ensemble de la richesse des secteurs institutionnels et de pouvoir les analyser et établir des comparaisons internationales.

III.3. Sources et méthodes relatives aux comptes financiers

24. Pour permettre aux utilisateurs mais aussi aux gestionnaires de la base de données d'analyser et de comparer les informations ainsi collectées, il est nécessaire de disposer de notes méthodologiques expliquant certaines différences par rapport aux concepts du Système des Comptes Nationaux, spécifiant la couverture exacte de certains secteurs ou de certains instruments et indiquant la méthode de consolidation utilisée.

III.3.1. Format standard de présentation

25. Lors de la dernière réunion du WPFS, le Secrétariat de l'OCDE avait proposé d'établir un format standard de présentation d'informations méthodologiques sur les comptes financiers de manière à permettre aux pays membres de l'OCDE de les publier, dans un format unique, sur leur site Internet, et de les mettre à jour régulièrement. L'OCDE pourrait alors utiliser une procédure automatique pour recueillir ces informations et les publier.

26. Pour éviter un surcroît de travail aux pays de l'Union européenne, il avait été suggéré d'utiliser comme base le *Questionnaire sur l'élaboration des comptes financiers* établi par Eurostat. L'OCDE a demandé à Eurostat de lui transmettre les informations reçues des pays européens en réponse à ce questionnaire de manière à lui permettre de ne demander aux pays de l'U.E. que des compléments d'informations sur des sujets pertinents peu ou pas couverts par l'enquête européenne ou mal renseignés par les pays y ayant répondu. Il semble que ces informations ne soient pas aisément transmissibles dans un format approprié : aucune réponse positive n'a en effet été faite par Eurostat à ce jour.

Recommandation 5

Pour réduire à la fois la charge de travail des pays de l'Union Européenne et celle du Secrétariat de l'OCDE, le Groupe de Travail sur les Statistiques Financières (WPFS) demande à EUROSTAT de lui transmettre les réponses de ses États membres au *questionnaire sur l'élaboration des comptes financiers* établi par Eurostat.

III.3.2. Méthodes de consolidation

27. La connaissance des méthodes utilisées dans les pays pour la consolidation de leurs comptes financiers reste une priorité. Les requêtes déjà formulées par le Secrétariat n'ont pas donné beaucoup de résultats, c'est pourquoi une enquête plus précise a été transmise à tous les pays membres de l'OCDE dans un message envoyé le 22 juillet 2005 de manière à aider les répondants à la fois à comprendre ce qu'on entend par consolidation et à leur permettre d'expliquer leurs pratiques dans ce domaine, pratiques qui peuvent varier selon les secteurs et les instruments, mais aussi dans le temps, en fonction de la disponibilité de données plus ou moins détaillées (voir l'enquête dans l'annexe 3 du document STD/NAES/FA(2005)3.ANN1).

28. Treize pays ont répondu à cette enquête sur la consolidation des comptes financiers lancée en plein été et plusieurs pays ont également joint, comme il le leur avait été demandé, un tableau présentant la structure détaillée de leur économie. Si le Secrétariat a dû demander des compléments d'informations manquantes dans les premières réponses, l'ensemble reste très satisfaisant. Le tableau 2 ci-dessous résume les réponses aux principales questions. Il sera complété si nécessaire par un exposé oral le jour de la réunion qui prendra en comptes les réponses tardives.

29. Il semble cependant que, pour la grande majorité des répondants, à la fois les secteurs et les sous-secteurs sont consolidés mais que, faute d'informations suffisantes, il n'est pas toujours possible de

consolider certains sous-secteurs. De même, selon les secteurs, certains instruments ne sont pas toujours totalement consolidés, le plus souvent à cause d'un manque d'informations directes de contreparties et de difficultés à estimer ces données.

Tableau 2. Informations sur les méthodes de consolidation

Principales questions Pays	Établissez-vous des comptes financiers et des comptes de patrimoine financier		Disposez-vous d'informations des contreparties ou recourez-vous à des		Votre consolidation s'applique-t-elle aux			Votre consolidation s'applique-t-elle à tous les instruments ?
	consolidés	non consolidés	contreparties	estimations	Secteurs et sous-secteurs	Secteurs seulement	Sous-secteurs seulement	
Allemagne	oui	non	la plupart		non	S11, S13 seuls	oui	oui sauf F3, F5 ²
Autriche¹	oui	oui	oui	non	oui	-	-	oui
Belgique¹	oui	oui	la plupart	quelques	oui	-	-	oui
Canada	non sauf S13 ³	oui	oui pour S13	oui pour S13		S13 seulement		oui
Corée	oui en partie	non			-	non	S121 à S125	F2, F4 seulement
Finlande	oui	oui	la plupart	quelques	oui	-	-	oui
Hongrie	oui	oui	la plupart	quelques	oui	-	-	oui
Italie	oui	oui	la plupart	pour F5	oui	-	-	oui
Japon	non	oui	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	oui ⁴	oui	en partie	en partie	oui ⁴	-	-	oui sauf F7
Pologne	oui	oui	en partie	en partie	oui	-	-	oui
Portugal	oui	oui	en partie	en partie	oui	-	-	non ⁵
Rép. slovaque	oui ⁴	oui	oui	non	oui ⁶	-	-	F2, F4 seulement

1. Autriche et Belgique suivent la méthode définie par Eurostat
2. Allemagne : F3 (titres autres qu'actions) et F5 (actions et autres participations) ne sont pas consolidés pour les sous-secteurs S121 à S125
3. Canada : le secteur S13 est consolidé sur demande spécifique et dans ce cas, contreparties et estimations sont utilisées.
4. Pays-Bas et République slovaque : les secteurs 11, S14 et S15 ne sont pas consolidés
5. Portugal : les instruments ne sont pas tous consolidés : pour S11, S12 et ses sous-secteurs, F3, F5 et F7 ne sont pas consolidés ; pour S13 et ses sous-secteurs S1313 et S1314, F4 et F7 ne sont pas consolidés
6. République slovaque : les sous-secteurs S123 et S124 ne sont pas consolidés

30. Un bilan plus détaillé sera établi lorsque tous les pays auront répondu à l'enquête sur la consolidation. Il est probable que le Secrétariat ait à poser des questions complémentaires à certains pays pour approfondir leurs réponses. Un document sera rédigé et diffusé aux délégués et experts nationaux ultérieurement.

Recommandation 6

Les pays Membres de l'OCDE qui n'ont pas encore répondu à l'enquête spécifique sur la consolidation de leurs comptes financiers sont invités à le faire le plus rapidement possible et à fournir des informations les plus exhaustives possible.

III.4. Traitement de l'actif 'Or monétaire et Droits de tirage spéciaux (DTS)

31. Lors du processus de mise à jour et de vérification des données reçues des pays membres de l'OCDE et lors de leur publication dans les nouveaux volumes IIIa et IIIb sur les comptes financiers et sur

les comptes de patrimoine, le Secrétariat s'est rendu compte que les pays traitaient l'instrument *Or monétaire et DTS* différemment les uns des autres, et que leur traitement pouvait également varier selon le type de comptes (transactions ou stocks). Le tableau 3 ci-dessous synthétise les pratiques nationales actuelles.

32. L'annexe 4 du document STD/NAES/FA(2005)3.ANN1 expose les trois manières différentes selon lesquelles l'instrument *Or monétaire et DTS* est enregistré dans les comptes financiers des pays de l'OCDE, les recommandations qui apparaissent dans plusieurs paragraphes du Système des Comptes Nationaux (SCN) et les recommandations d'Eurostat à ses pays Membres contenues dans un document de mars 2001. Le document annexe reprend également en détail les pratiques effectivement suivies par les pays membres de l'OCDE.

33. Or, pour améliorer la comparabilité des comptes financiers et des comptes de patrimoine financier des pays de l'OCDE, il est important qu'une même convention, quelle qu'elle soit, soit appliquée par tous les pays. On peut vouloir que l'option retenue corresponde, autant que possible, aux définitions et recommandations du SCN (voit l'annexe 4 du document STD/NAES/FA(2005)3.ANN1). On peut vouloir que les actifs de la Position Internationale des Investissements (IIP) correspondent aux valeurs reportées dans le compte de patrimoine financier du secteur S2 (Reste du monde).

34. Eurostat, quant à lui, demande aux pays Membres de l'Union européenne de suivre la méthode définie en 2001 :

- dans les comptes financiers (transactions) : l'*Or monétaire et les DTS* (F1) doit être reporté à la fois en actif du secteur S121 (et/ou S1311) et en actif (de signe opposé) du secteur S2 ;
- dans les comptes de patrimoine financier (stocks) : l'*Or monétaire et les DTS* (AF1) ne doit être reporté qu'en actif du secteur S121 (et/ou S1311) ; il ne doit pas apparaître dans le compte de patrimoine du secteur S2, ni à l'actif ni au passif.

Une telle convention empêche cependant l'équilibre entre les valeurs nettes du compte de patrimoine financier des secteurs S1 et S2 (**BF90_{S1}** et **BF90_{S2}** ne sont pas égaux).

Question 2

Les pays Membres de l'OCDE sont-ils favorables au report conventionnel de l'actif F1 ('*Or monétaire et Droits de tirage spéciaux*') du secteur S1 en actif du secteur S2 (même valeur mais signe opposé) dans le compte financier (transactions) ?

Question 3

Les pays Membres de l'OCDE sont-ils favorables à l'absence de report de l'actif AF1 ('*Or monétaire et Droits de tirage spéciaux*') du secteur S1 dans le secteur S2, dans le compte de patrimoine financier (stocks), ni à l'actif ni au passif ?

Tableau 3. Situation actuelle du traitement de F1/AF1 dans la base ANA/FA

	Tableau 610/620 : transactions				Tableau 710/720 : stocks			
	1	2	3	4	1	2	3	4
	F1ASS2 = - F1ASS1	F1LIS2 = F1ASS1	F1 S2 n'existe pas	B9FS1 = - B9FS2	F1ASS2 = - F1ASS1	F1LIS2 = F1ASS1	F1 S2 n'existe pas	BF90S1 = - BF90S2
Allemagne	X			OK	x			OK
Australie		x		OK		x		OK
Autriche			x	Diff. = F1S1			X	Diff. = AF1S1
Belgique	X			OK		o ---	- - > X	Diff. = AF1S1
Canada		x (en F7)		OK		x (en F7)		OK
Corée		x		OK		x		<i>Erreur</i>
Danemark	X			OK			X	Diff. = AF1S1
Espagne	X			OK	o ---		- - > X	Diff. = AF1S1
États-Unis	X			<i>Erreur</i>			X	<i>Erreur</i>
Finlande			x	Diff. = F1S1			X	Diff. = AF1S1
France	X			OK	x < - -		- - - O	<i>Erreur</i>
Hongrie	X			OK			X	Diff. = AF1S1
Italie			x	<i>Erreur</i>			X	Diff. = AF1S1
Japon	(Tab621) < -	x (en F7)		OK	x < -	- o (en F7)		OK
Mexique	X (en F29)			OK				
Pays-Bas	X			OK	o ---		- - > X	Diff. = AF1S1
Norvège	X			OK			X	Diff. = AF1S1
Pologne	X			OK			X	Diff. = AF1S1
Portugal	X			OK	x			OK
Rép. slovaque	X			OK			X	<i>Erreur</i>
Rép. tchèque	X			OK			X	Diff. = AF1S1
Royaume-Uni	X			OK	x < - -		- - - O	<i>Erreur</i>
Suède	X			OK			X	Diff. = AF1S1

Notes explicatives pour la lecture du tableau :

1. Une **flèche** indique le changement de traitement survenu entre 2004 et 2005 (de la position 'O' vers la position 'x') dans quelques pays de l'Union européenne
2. Si F.1/AF.1 est reporté dans le secteur S2, soit du côté des actifs avec un signe opposé, soit du côté des passifs avec le même signe, les valeurs nettes des secteurs S1 et S2, dans les comptes financiers et dans les comptes de patrimoine financier doivent être égales et de signe contraire : $B9F_{S1} = - B9F_{S2}$ (respectivement $BF90_{S1} = - BF90_{S2}$). Si cette égalité est respectée, **OK** est inscrit en colonne 4
3. Si F.1/AF.1 n'est pas reporté en S2, ni du côté des actifs, ni du côté des passifs, la différence entre les valeurs nettes de S1 et S2, doivent correspondre à la valeur de F.1/AF.1 du secteur S1 : $B9F_{S1} - B9F_{S2} = F1$ (respectivement $BF90_{S1} - BF90_{S2} = AF1$). Si cette égalité est respectée, **Diff. = F1S1** (respectivement **Diff. = AF1S1**) est inscrit en colonne 4.
4. Dans le cas où l'égalité n'est pas vérifiée alors qu'elle devrait l'être étant donné le traitement de l'instrument, ou dans le cas où l'égalité est vérifiée alors qu'elle ne devrait pas l'être, ou encore lorsque la différence entre les valeurs nettes de S1 et S2 n'est pas égale à la valeur de F.1/AF.1, **Erreur** est inscrit en colonne 4.

III.5. Secteur non alloué

35. Certains pays éliminent les erreurs statistiques dues le plus souvent à un manque d'informations détaillées en les intégrant dans un des secteurs institutionnels, le plus souvent le secteur des Sociétés non financières (S11), comme la Suède : dans ce cas, un secteur non alloué dans les comptes financiers n'est pas nécessaire. D'autres pays, comme le Canada, la Norvège ou les États-Unis, préfèrent reporter les erreurs statistiques dans un secteur spécialement conçu à cet effet : aucune tentative n'est faite pour répartir ces erreurs entre les secteurs.

36. Quelques pays ont accepté d'expliquer leur pratique nationale. Deux, la Norvège et le Canada, ont préparé de courts papiers qui sont intégrés dans l'annexe 5 du document DSTI/NAES/FA(2005)3.ANN1 avec les titres suivants :

- note norvégienne : *Unallocated sector: The practice in the Norwegian Financial Accounts–FINSE*
- note canadienne : *Discrepancies in the SNA – Financial Account and Balance Sheet Account.*

Un troisième document de l'annexe 5 explique le cas de la Suède et des États-Unis.

Question 4

Les délégués sont-ils favorables à l'ajout, dans le questionnaire relatif aux comptes financiers et aux comptes de patrimoine, d'une colonne qui permettrait aux pays qui ne peuvent pas allouer les erreurs dans un des autres secteurs institutionnels de les présenter séparément dans une colonne intitulée 'secteur non alloué' ?

37. Si la réponse à cette question est positive, la présentation matricielle des comptes financiers par l'OCDE ne serait pas modifiée. Une note serait ajoutée pour les utilisateurs de manière à leur expliquer la différence entre les données relatives à l'ensemble de l'économie (secteur S1) et la somme des données relatives aux secteurs institutionnels S1 à S15.

IV. CONCLUSION

38. Le document présent permet d'apprécier le travail accompli au cours de l'année écoulée depuis la dernière réunion du WPFS par l'ensemble des responsables des comptes financiers, tant dans les pays Membres qu'à l'OCDE et de prendre note des travaux à prévoir pour les mois à venir, pour améliorer la cohérence et la pertinence de la nouvelle base de données de l'OCDE sur les comptes financiers, non seulement d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. Ces développements et ces améliorations ont pour but de permettre aux utilisateurs d'analyser et de comparer ces statistiques de la manière la plus rigoureuse possible et cela pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

39. De tels développements, fort consommateurs d'énergie et de ressources, ne peuvent être mis en œuvre qu'avec la participation active des pays Membres qui ont été et seront encore souvent sollicités par le Secrétariat de l'OCDE, qui tient à remercier tous les experts et délégués nationaux de leur co-opération constante.